



Yaoundé, le 28 Novembre 2011

000007
N° _____/SI/ONVC/SG

Le Président du Conseil de l'Ordre

A

**Monsieur le Ministre de l'Élevage, de Pêches et
des Industries Animales à
Yaoundé**

OBJET : Décisions du Conseil de l'Ordre
du 25 Novembre 2011.



Excellence,

Réuni en session ordinaire le 25 novembre 2011 à Douala, le Conseil de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) a pris certaines décisions individuelles et d'ordre général ci-après que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation préalable, conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi n° 90/033 du 10 août 1990 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession vétérinaire.

I- Demandes d'inscription au tableau de l'Ordre

Avis favorable aux demande de:

- NNANA NOAH Antoine Marie :** Diplômé de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et de d'Odontostomatologie de Dakar (Sénégal) ;
- NTSAMA ABAHI François d'Assise :** Diplômé de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat (Maroc) ;
- TENO Gabriel :** Diplômé de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et de d'Odontostomatologie de Dakar (Sénégal) ;
- HAMADJAM AHMADOU :** Diplômé de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et de d'Odontostomatologie de Dakar (Sénégal) ;
- KWENYE Joseph NKLA :** Diplômé de University of NSUKKA Nigeria.

-2-

Avis réservé aux demandes de :

- **NOUNPOU Emmanuel Georges**, au motif de non présentation de l'équivalence de son diplôme obtenu à l'Université Ibn-Khaldoun de Tiaret (Algérie) ;
- **NFOR Oswald NDI**, au motif de non présentation de l'équivalence de son diplôme obtenu au National Chung Hsing University, Taichung (Taiwan).

II- Demandes d'installation en clientèle privée.

Avis favorable aux demandes de :

- **Dr LOTCHOUANG Etienne** à Bafoussam (Mifi)
- **Dr DJOUKAM** à Douala (Wouri)
- **Dr MUKONG CHOFON GHOGOMO** à Bamenda (Mezam), sous réserve du paiement des cotisations à l'ONVC au titre de l'année 2011.
- **Dr TCHUISSANG Jean-Marie** à Douala (Wouri), sous réserve de la présentation d'un document attestant qu'en sa qualité de Consul honoraire de la Fédération de Russie, il n'est pas salarié du gouvernement de ce pays.

Avis réservé à la demande de :

- **Dr MOUSTAPHA NDOTIWA**, admissible au concours de recrutement à la Fonction Publique et dont le dossier jugé recevable, est maintenu en instance dans l'attente du résultat définitif dudit concours.

III- Demande d'ouverture d'un Cabinet professionnel Secondaire

Avis favorable à la demande de :

- **Dr MUNYUM Stephen TENUNG**, pour l'ouverture d'un cabinet professionnel secondaire à Bengwi (Momo Division).

IV- Autres décisions d'ordre général

Le Conseil de l'Ordre a demandé à son Président :

- d'adresser à Monsieur le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières s/c de Monsieur le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, une correspondance ayant pour objet la demande d'attribution d'une parcelle de terrain ou d'un immeuble du patrimoine national en vue d'abriter son siège.

Le Conseil de l'Ordre a recommandé au bureau du Conseil :

- de suivre auprès de la tutelle, le dossier en instance relatif à la demande d'appui du MINEPIA à l'ONVC, conformément aux résolutions et recommandations de l'Assemblée Générale Elective des 27 et 28 juillet 2011 ;
- d'appeler l'attention de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative sur l'obligation d'inscription au tableau de l'Ordre de tout docteur vétérinaire exerçant au Cameroun. A cet effet, l'attestation d'inscription au tableau de l'Ordre devrait être exigée dans le dossier d'intégration à la Fonction Publique des docteurs vétérinaires admis au

- de suivre auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le problème relatif à la reconnaissance des écoles et d'équivalence des diplômes des concœurs et confrères ;
- d'adresser une correspondance aux représentants régionaux de l'ONVC leur demandant de faire un état des lieux relatif aux Docteurs vétérinaires titulaires des autorisations d'installation en clientèle privée et recrutés dans la Fonction Publique, à l'effet notamment de permettre au Conseil de les notifier du retrait de facto des dites autorisations.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma confraternelle et déférente considération./-



Le Président du Conseil de l'Ordre

Antoine Tchoubla
Dr TCHOUBLA Antoine